

**DECISION MUNICIPALE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

N°2023_067.

Objet : Signature d'un marché de travaux de plâtrerie, isolation et peinture dans le cadre de la rénovation de la maison Beausoleil

Le Président du CCAS de SAINT-MARCELLIN,

Vu la délibération N° 2020_27 du 28 juillet 2020 par laquelle le conseil d'administration du CCAS de Saint-Marcellin a délégué à son président sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes matières énumérées à l'article susvisé,

Article 1^{er} :

De signer le projet de contrat établi pour les travaux de plâtrerie, isolation et peinture pour les premiers et seconds étages de la maison Beausoleil avec l'entreprise CAROEN ISOLATION sise à Vatilieu, pour un montant de 53 690.50 € HT – 64 428.60 € TTC.

Article 2. :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du CCAS et un extrait en sera publié sur le site de la ville.
Un compte-rendu de la présente sera effectué lors de la prochaine séance du conseil d'administration du CCAS.

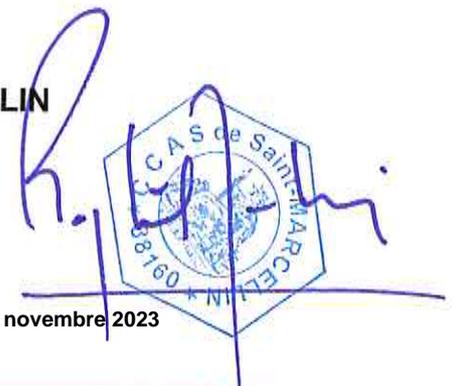
Article 3. :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Saint-Marcellin, le 14 novembre 2023

**Le Président,
Raphaël MOCELLIN**



**Rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 15 novembre 2023
Et affichage le 15 novembre 2023**